

Art. L1122-17 Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Madame, Monsieur,

est invité(e) à se trouver à la séance du conseil communal qui se tiendra à la Maison communale, Place Louis Piron à 4690 Bassenge Roclenge-sur-Geer le **Mercredi 10 février 2010** à **20** heures.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Approbation du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2010.
- 2° Adoption du cahier des charges et choix du marché pour l'acquisition d'une camionnette.
- 3° Adoption du cahier des charges et choix du marché pour la fourniture de matériel de déneigement
- 4° Adoption du cahier des charges et choix du marché pour la fourniture de columbariums
- 5° Adoption du cahier des charges et choix du marché pour la fourniture de caveaux préfabriqués.
- 6° Adoption du cahier des charges et choix du marché pour la pose de caveaux préfabriqués.
- 7° Adoption du cahier des charges et choix du marché pour la fourniture de sacs poubelles.
- 8° Fabrique d'Eglise de Bassenge - Modification budgétaire n° 2 exercice 2009.
- 9° Fabrique d'Eglise de Glons - Modification budgétaire n° 1 exercice 2009.
- 10° Fabrique d'Eglise de Glons - Modification budgétaire n° 2 exercice 2009.
- 11° Confirmation ordonnance de police du Bourgmestre du :
09.01.2010 - intempéries hivernales - Interdiction de circulation Sur les Coteaux à Roclenge.
- 12° Ratification ordonnances de police du Collège du :
 - 12.01.2010 - Mesures temporaires de circulation lors de l'organisation du carnaval de Bassenge le 14 février 2010.
 - 18.01.2010 - Mesures temporaires de circulation lors de l'organisation du carnaval de Wonck le 07 février 2010.
 - 18.01.2010 - Mesures temporaires visant à interdire le stationnement excepté remorques promotionnelles du 25 au 29 janvier 2010 en divers endroits de la commune pour l'organisation de villages de la Province au cœur des villes.

- 01.02.2010 - Mesures temporaires de circulation lors de l'organisation du carnaval d'Emael le 14 février 2010.

- 13° Règlement sur les primes communales énergie - Modification.
- 14° Création de voirie suite à la demande de permis de lotir pour des terrains sis à Bassenge rue du Canada par Mr et Mme COENEGRACHTS - Parcelles cadastrées section A n° 350a, 352, 353 & 354a.
- 15° Désignation d'une personne responsable pour le Registre national.
- 16° Subside exceptionnel - Carnaval 2010.
- 17° Egouttage et réfection de la voirie rue Sudrain :
 - A) Approbation du Plan triennal transitoire
 - B) Approbation avenant n° 1
 - C) Confirmation des décisions du Conseil communal du 14 janvier 2010.
- 18° « Solidarité Haïti » - Don aux sinistrés de Haïti - Participation - Décision - Vote.
- 19° « Solidarité Liège » rue Léopold.
- 20° Redevances différents permis d'urbanisme et/ou environnement - Modification du règlement.
- 21° Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à la Régie des Bâtiments sise au lieu dit « Neuville » section C n° 7/02 d'une contenance de 3500m²

HUIS CLOS

- 1° Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une employée d'administration.
- 2° Ratification remplacement du secrétaire communal pendant ses congés.

LES CONVOCATIONS SERONT REMISES POUR LE MARDI 02 FEVRIER 2010 AU PLUS TARD.

Bassenge, le 01 février 2010.

PAR LE COLLEGE

**Le Secrétaire communal,
J.TOBIAS**

**Le Bourgmestre,
J. PIETTE**